

**Comité local du 10e arrondissement de la
Fédération Nationale des Anciens Combattants
en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A)**

**2022 DAC 362
SIMPA 20152 ; 2022_03889
SIRET : 53756399100018**

**1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE
L'ASSOCIATION**

- **Nom** : Comité local du 10e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A)
- **Adresse** : 164 avenue Parmentier 75010 Paris
- **Présidente** : Mme Anna BELNY
- **Secrétaire et trésorier** : M Rolland CASSAGNE

Objet : Cette association a pour but d'entretenir et de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens mobilisés; de sauvegarder leurs droits matériels et moraux ; d'œuvrer en faveur de la Paix.

- **Date de dépôt des statuts** : 1974 ; modification du bureau, des statuts et du siège social en 2011. Modification du bureau en 2020.
- **L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville** : non

**2. PRESENTATION FINANCIERE DE
L'ASSOCIATION**

Analyse de la situation financière de l'association

En euros	2020/2021	2019/2020	2018/2019
Total des produits	1 852 €	2 475 €	2 295 €
Total des charges	1 015 €	1 684 €	2 483 €
Résultat	837 €	791 €	-188 €

Analyse financière de la demande de subvention

Coût de l'action à subventionner : 2 038 €
Montant de la subvention sollicitée : 700 €

Montant de la subvention proposée : 700 €
Compte d'emploi : provision Mémoire

Le budget prévisionnel 2022 .:

Report à nouveau	190 €
Ristournes sur cartes	350 €
Articles boutique anciens combattants	128 €
Subvention Mairie de Paris	700 €
Dons adhérents et divers	400 €
Intérêts compte épargne	30 €
Contributions déjeuner, AG et divers	250 €
Total des produits	2 038 €

Frais de fonctionnement	508 €
Matériel et plaques funéraires	350 €
Articles de boutiques	60 €
Participations diverses versées aux associations	240 €
Frais de cérémonie	600 €
Participation aux frais de la page Paris	80 €
Sorties, actions sociales	200 €
Total des charges	2 038 €

Subventions antérieures :

2018 : 700 €

2019 : 700 €

2020 : 700 €

2021 : 700 €

3 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention **oui**
- passation d'une convention : non
- objet de la subvention : fonctionnement
- modalités de versement : en 1 fois
- contrôle *a posteriori* : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022).